

### Durée maximale quotidienne

La durée de travail effectif ne doit pas dépasser la durée maximale de **10 heures** par jour, sauf dérogations. Celles-ci sont accordées dans les cas suivants :

- à la demande de l'employeur, sous réserve de l'accord de l'inspecteur du travail,
- en cas d'urgence liée à un surcroît temporaire d'activité,

### Durées maximales hebdomadaires

La durée de travail effectif hebdomadaire ne doit pas dépasser les deux limites suivantes :

- **48 heures** sur une même semaine,
- et **44 heures** par semaine en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Le saviez-vous?



Les heures supplémentaires se décomptent hebdomadairement.

#### Textes de référence :

Code du travail : article L3121-27 *Durée légale de travail (temps complet)*  
Code du travail : article L3121-18 *Durée maximale quotidienne (ordre public)*  
Code du travail : article L3121-19 *Durée maximale quotidienne (champ de la négociation collective)*  
Code du travail : articles L3121-20 à L3121-22 *Durée hebdomadaires maximales (ordre public)*  
Code du travail : article L3121-23 *Durée hebdomadaires maximales (champ de la négociation collective)*  
Code du travail : articles L3121-24 à L3121-26 *Durée hebdomadaires maximales (dispositions supplémentaires)*  
Code du travail : article L3121-16 *Temps de pause (ordre public)*  
Code du travail : article L3121-17 *Temps de pause (champ de la négociation collective)*  
Code du travail : articles D3121-4 à D3121-7 *Dérogations à la durée quotidienne maximale (ordre public)*  
Code du travail : articles R3121-8 et R3121-9 *Dérogations aux durées hebdomadaires maximales (ordre public)*  
Code du travail : article R3121-10 *Dérogations à la durée hebdomadaire maximale sur une même semaine (ordre public)*  
Code du travail : article R3121-11 *Dérogations à la durée hebdomadaire maximale sur 12 semaines consécutives (dispositions supplémentaires)*

**CFTC: la compétence  
ça rassure !**



## Les nouveaux horaires de travail

La CFTC  
vous informe :

A partir de quand?

Quels seront mes horaires?

Comment seront-ils  
contrôlés?

Les heures supplémentaires  
supplémentaires ?

Durée maximale de travail

**CFTC: la compétence ça rassure !**

## A partir de Quand ?

En Théorie immédiatement

Dans la pratique juste le temps que les services se dotent du matériel nécessaire.

## Quels seront mes horaires ?

Vous aurez une plage horaire fixe et obligatoire de 9h00 à 12h et de 14h à 17h

En plus de cette plage horaire vous aurez une plage horaire de 1h20 que vous pourrez positionner comme bon vous semble.

Par exemple : de 7h40 à 12h et de 14h à 17h

Ou de 9h00 à 12h et de 12h40 à 17h

Ou de 9h00 à 12h et de 14h à 18h20

### Le saviez-vous?

**La CFTC a négocié seule des dérogations à ces horaires ( voir ci-dessous)**



### Extrait accord aménagement temps de travail (art3.1)

A la demande des salariés et sous réserve de l'autorisation expresse du responsable de service, des dérogations pourront être accordées aux périodes de travail fixe et variable déterminées ci-dessus. Ces dérogations ne pourront être assimilées à un usage et seront révisables dans le temps en fonction des besoins de l'entreprise.

## Comment seront calculés mes horaires ?

Il y aura un cahier d'horaire ,comme dans les magasins ou vous devrez indiquer vos horaires de travail

**CFTC: la compétence ça rassure !**

## Les heures supplémentaires

### C'est quoi une heure supplémentaire ?

Ne peut être considérée une heure supplémentaire que les horaires demandés expressément par l'employeur .

Votre responsable devra vous faire au préalable une demande par écrit.

La loi vous interdit de refuser des heures supplémentaires tant qu'elles sont dans les règles légales de travail maximal

### Le saviez-vous?

**En pratique vous pouvez avoir des heures supplémentaires induites par exemple:**

**Le soir à la fin de votre travail votre chef de service vous demande de faire un travail pour le lendemain matin à l'ouverture.**

**Dans ce cas la loi considèrera que l'employeur vous contraint à faire des heures supplémentaires**



## Comment est payée l'heure supplémentaire?

Vous pouvez à votre choix:

- soit la récupérer
- soit vous la faire payer
- soit la verser au CET

### Bon à savoir

**La CFTC n'est pas dupe de la difficulté de récupérer des heures quand déjà la charge de travail est trop importante Aussi la CFTC est intervenue pour que ces heures puissent être placées en CET**



**CFTC: la compétence ça rassure !**